

BE-A0521_716490_800270_FRE

Inventaire des archives de la commune de
Léglise. Dépôt 2012, 1805-1976 (1980)



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	5
Consultation et utilisation.....	6
Conditions d'accès.....	6
Conditions de reproduction.....	6
Histoire du producteur et des archives.....	7
Producteur d'archives.....	7
Nom.....	7
Historique.....	7
Compétences et activités.....	9
Organisation.....	10
Archives.....	10
Historique.....	10
Acquisition.....	11
Contenu et structure.....	13
Contenu.....	13
Conseil communal et Collège des bourgmestre et échevins.....	13
Finances et fiscalité.....	13
Patrimoine.....	14
État civil.....	14
Population.....	14
Élections.....	15
Affaires militaires.....	15
Travaux publics.....	16
Enseignement.....	16
Culte.....	16
Sélections et éliminations.....	17
Accroissements/compléments.....	17
Mode de classement.....	17
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	19
I. Généralités.....	19
A. Conseil communal.....	19
1 - 177 Registres aux délibérations du Conseil communal. 1805-1960.....	19
B. Collège des bourgmestre et échevins.....	20
178 - 180 Registres aux délibérations du Collège des bourgmestre et échevins. 1950-1976.....	20
C. États généraux, enquêtes, statistiques générales.....	20
II. Organisation et personnel.....	21
A. La commune en tant qu'entité administrative.....	21
1. Création, suppression, dénomination.....	21
2. Territoire.....	21
B. Organisation et membres des organes politiques.....	21
C. Personnel des services.....	21
1. Statut du personnel, traitement et autres règlements.....	21
2. Autres dispositions et services sociaux pour le personnel communal.....	22
III. Gestion du patrimoine.....	23
IV. Finances et fiscalité.....	24
A. Comptabilité du secrétariat.....	24
1. Budgets et annexes.....	24

21 - 26 Budgets annuels. 1810-1977.....	24
2. Registres de comptabilité.....	24
27 - 28 Grands-livres annuels des dépenses. 1975-1976.....	24
3. Emprunts.....	24
4. Subventions des autorités supérieures.....	24
5. Placements.....	25
B. Comptabilité du receveur.....	25
1. Comptes et pièces justificatives du receveur ordinaire.....	25
33 - 41 Comptes annuels. 1940-1976.....	25
42 - 55 Pièces justificatives aux comptes annuels. 1940-1976.....	25
2. Impositions et taxes.....	26
56 - 67 Croquis d'arpentage des nouvelles parcelles résultant de changements des limites. 1845-1857.....	26
68 - 77 États des parcelles à expertiser. 1867-1877.....	27
V. État civil.....	29
VI. Population.....	30
A. Généralités.....	30
80 - 82 Renseignements statistiques sur le mouvement de la population et de l'état civil. 1972-1974.....	30
B. Registres et mouvement de la population.....	30
156 - 168 Registres de la population. 1911-1980.....	30
156 - 157 1911-1920.....	30
158 - 159 1921-1930.....	30
160 - 162 1931-1947.....	30
163 - 164 1948-1961.....	31
165 - 166 1961-1970.....	31
167 - 168 1971-1980.....	31
VII. Élections.....	32
A. Listes électorales et listes dérivées.....	32
B. Révision des listes électorales.....	32
C. Dossiers des élections.....	32
VIII. Affaires militaires et guerres.....	33
A. Généralités.....	33
B. Service militaire.....	33
89 - 99 Feuilles individuels de milice. 1960-1970.....	33
C. Mobilisation et réquisitions militaires en temps de paix.....	33
D. La guerre et ses conséquences.....	34
IX. Ordre et sécurité publics.....	35
A. Services de police.....	35
1. Missions de police administrative concernant la tranquillité et l'ordre publics	35
2. Missions de police administrative concernant la sécurité publique.....	35
B. Service d'incendie.....	35
X. Santé publique.....	36
A. Services communaux.....	36
B. Exécution des tâches communales.....	36
1. Analyse de l'eau potable.....	36
2. Contrôle des établissements dangereux, insalubres et incommodes.....	36
XI. Travaux publics, services d'utilité publique, aménagement du territoire et urbanisme.....	37
A. Travaux aux bâtiments, monuments et installations immobilières diverses.....	37
1. Bâtiments affectés à l'enseignement.....	37

a. Gennevaux.....	37
b. Léglise.....	37
c. Wittimont.....	37
B. Travaux et inspection de la voirie (y compris les ponts, ...)	38
C. Travaux et inspection des cours d'eau.....	38
D. Travaux concernant les services d'utilité publique.....	38
1. Distribution d'eau.....	38
125 - 127 Dossiers relatifs aux travaux d'installation d'une distribution d'eau à Léglise. 1954-1975.....	38
2. Distribution d'électricité.....	39
3. Éclairage public.....	39
E. Aménagement du territoire.....	39
1. Plans régionaux.....	39
2. Plans communaux.....	39
3. Permis de bâtir.....	39
XII. Enseignement.....	40
A. Équipement.....	40
B. Personnel.....	40
C. Finances.....	40
D. Obligation scolaire.....	40
XIII. Vie économique.....	41
A. Agriculture et sylviculture.....	41
B. Industrie et artisanat.....	41
C. Commerce.....	41
XIV. Affaires sociales.....	42
XV. Fabriques d'Église.....	43
A. Léglise.....	43
143 - 148 Comptes annuels. 1969-1975.....	43
149 - 154 Budgets annuels. 1970-1976.....	43
B. Thibessart.....	43

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Commune de Léglise. Dépôt 2012

Période:
1805 - 1977 (1980)

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0521.1738

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 181.00
- Etendue inventoriée: 2.40 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Arlon

Producteurs d'archives:
Commune de Léglise, 1795 - 1980

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les archives (hormis les registres de population, des étrangers et de l'état civil) de plus de 30 ans et non sensibles du point de vue de la vie privée sont librement consultables. Dans le cas d'archives de plus de 30 ans et sensibles du point de vue de la vie privée, une autorisation du Collège communal est nécessaire. Il est admis que les archives de plus de 100 ans ne sont plus sensibles du point de vue de la vie privée.

Les règles spécifiques de consultation des registres de la population et des registres des étrangers sont fixées de la manière suivante : les registres clôturés depuis plus de 120 ans sont librement consultables à des fins généalogiques ou historiques ou à d'autres fins scientifiques tandis que les registres clôturés depuis moins de 120 ans ne sont pas consultables. Seuls des extraits peuvent éventuellement être délivrés moyennant une autorisation écrite du Collège communal et dans le respect de la législation en vigueur.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État. Pour le cas plus particulier des registres de la population et des registres des étrangers, des reproductions peuvent être délivrées pour les seuls registres clôturés depuis plus de 120 ans.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Commune de Léglise

HISTORIQUE

La Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795), en vigueur lors de l'annexion par la France (1er octobre 1795), avait instauré des " municipalités de canton ". Entre 1795 et 1800, Léglise dispose d'un agent municipal et d'un adjoint, chargés de l'administration des affaires purement locales. La réunion des agents municipaux à Neufchâteau, chef-lieu du canton, constitue la municipalité de canton. En application de la loi concernant la division du territoire de la République et l'administration du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), Léglise devient une commune à part entière. En 1802, elle est intégrée dans le canton de justice de paix de Neufchâteau ¹.

La commune dépend successivement du département des Forêts, du grand-duché puis de la province de Luxembourg (sauf entre les arrêtés du 12 septembre 1814 et du 17 novembre 1814, période pendant laquelle elle est brièvement rattachée au département de Meuse-et-Moselle). À partir de 1800, Léglise fait partie de l'arrondissement administratif de Neufchâteau. Au niveau judiciaire, Léglise relève tour à tour des arrondissements d'Habay-la-Neuve (1795-1800), de Neufchâteau (1800-1814), de Saint-Hubert (arrêté du gouverneur général du Bas-Rhin et du Rhin-Moyen du 12 septembre 1814), puis de Neufchâteau (arrêté du 17 novembre 1814). Léglise relève par ailleurs du canton de milice de Neufchâteau (1817) ².

En 1823, la commune se compose des hameaux de Gennevaux, Léglise, Narcimont et Wittimont ³.

En 1801, la commune compte 576 habitants et 774 en 1846 ⁴. Au 1er janvier 1893, la commune se compose de 840 habitants, 186 maisons, 183 feux, 91 granges et 221 écuries ⁵. La population augmente à 880 en 1910 pour diminuer ensuite à 693 en 1961 ⁶. Au 31 décembre 1973, la commune, qui s'étend sur un peu plus de 2.425 hectares, compte 605 habitants répartis dans les villages de Burnaimont, Gennevaux, Léglise, Narcimont, Wittimont et Xaimont ⁷. En 1976, à la veille de la fusion des communes, le nombre d'habitants s'élève à

1 Vrielinck S., De territoriale indeling van België (1795-1963), Louvain, 2000, 3 volumes.

2 Idem.

3 Tandel É., Les communes luxembourgeoises, t. VIA : L'arrondissement de Neufchâteau, dans Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg, t. XXVII, Arlon, 1893, p. 144.

4 Art. Léglise, dans Hasquin H. sous la dir. de, Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administratives, t. 1 : Wallonie, Bruxelles, 1980, p. 822.

5 Tandel É., Les communes luxembourgeoises, t. VIA..., p. 145.

6 Art. Léglise, dans Hasquin H. sous la dir. de, Communes de Belgique..., p. 822.

7 Archives de l'État à Arlon, Archives de Joseph Michel, dossier " Léglise ", n° 194.

573 ⁸.

À la fin du XIXe siècle, un moulin à farine, une tannerie, une scierie et une importante distillerie fonctionnaient dans la commune. En 1970, le village occupait les 123 personnes de sa population active dans les secteurs primaire (61), secondaire (21) et tertiaire (41) ⁹.

En 1972, une délibération prise par le Conseil communal dans le cadre de la loi du 23 juillet 1971 décide de la fusion des communes d'Assenois, Mellier et Léglise, tout en laissant la possibilité d'une alliance avec l'une ou l'autre commune voisine. Les communes d'Assenois et de Mellier prennent également cette délibération. Les membres du Conseil prient alors le ministre d'entamer la procédure de fusion, mais ils n'obtiendront aucune réponse ¹⁰.

Le 19 juillet 1974, les mandataires communaux d'Assenois, Mellier, Léglise et Anlier décident de présenter une motion suite à la parution, dans la presse, d'un document de travail adressé par le gouverneur au ministre. Les conseils marquent leur désaccord quant au détachement de la section de Le Sart ainsi que d'une partie de la forêt d'Anlier située à l'est du chemin reliant Habay à Wisembach. Ils décident dès lors de refuser toute fusion qui ne respecterait pas l'intégrité du territoire ¹¹.

Le 9 septembre, la circulaire du ministre de l'Intérieur prône la fusion d'Anlier (sauf le village d'Anlier, regroupé sur Habay-la-Neuve et la partie à l'est de la route Habay à Wisembach regroupée sur Martelange), Assenois, Ébly, Léglise, Mellier, Witry ¹². Les membres du Conseil communal se réunissent le 29 novembre suivant pour marquer leur accord sur le projet du ministre, mais sollicitent l'inclusion de la totalité de la commune d'Anlier.

Finalement, le 1er janvier 1977, Léglise fusionne avec les anciennes communes d'Assenois, Ébly, Mellier et Witry pour former l'actuelle commune de Léglise. Sont également rattachées à la nouvelle entité, les anciennes sections de Behême, Louftémont et Vlessart (Anlier) ¹³. A contrario, " la partie du territoire, domaine privé et domaine public, reprise sur les feuilles des plans cadastraux d'Assenois, section A, première et deuxième feuilles, et section D, première et deuxième feuilles, correspondant aux anciennes sections de Cousteumont et Le Sart " est distraite de la nouvelle commune de Léglise pour être rattachée à la nouvelle commune de Neufchâteau ¹⁴.

La fusion forme une commune de 3.764 habitants pour 17.763 hectares et est justifiée en ces termes dans le rapport au Roi qui précède l'arrêté royal du 17

8 Art. Léglise, dans Hasquin H. sous la dir. de, Communes de Belgique..., p. 822.

9 Idem.

10 AÉA, Archives de Joseph Michel, dossier " Léglise ", n° 194.

11 Idem.

12 Idem.

13 " Est rattachée à la nouvelle commune de Léglise, la partie de territoire de la nouvelle commune de Habay, domaine privé et domaine public, reprise sur les feuilles des plans cadastraux d'Anlier : 1. section C, première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième feuilles, correspondant à l'ancienne section de Behême ; 2. section B, première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième feuilles, correspondant à l'ancienne section de Louftémont ; 3. section A, première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième feuilles (sauf la partie située à l'est de la route Habay-Wisembach - assiette comprise - qui est annexée à la commune de Martelange), huitième et neuvième feuilles, correspondant à l'ancienne section de Vlessart ". (Arrêté royal du 17 septembre 1975 portant fusion de communes et modification de leurs limites, Moniteur belge, 25 septembre 1975).

14 Idem.

septembre 1975 portant fusion de communes et modification de leurs limites :
" Le regroupement de ces communes rurales est une des entités les plus étendues de la province, mais un support de plus de 3.000 habitants est nécessaire pour compenser la dispersion des villages de cette région qui forme le versant sud du plateau ardennais, limité par une frontière naturelle (forêt d'Anlier), et qui constitue un bloc cohérent et homogène. Les habitants vivent sur un même sol, ont la même mentalité. Ces communes qui ont une vie économique et sociale identique, ont entre elles de bonnes liaisons routières et partagent les mêmes problèmes " ¹⁵.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le décret du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités jette les bases de l'organisation municipale. Il fixe également le rôle qu'elles doivent remplir :

" Article 49. Les corps municipaux auront deux espèces de fonctions à remplir ; les unes propres au pouvoir municipal ; les autres, propres à l'administration générale de l'État, et déléguées par elle aux municipalités.

Article 50. Les fonctions propres au pouvoir municipal, sous la surveillance et l'inspection des assemblées administratives, sont : de régir les biens et revenus communs des villes, bourgs, paroisses et communautés ; de régler et d'acquitter celles des dépenses locales qui doivent être payées des deniers communs ; de diriger et de faire exécuter les travaux publics qui sont à la charge de la communauté ; d'administrer les établissements qui appartiennent à la commune, qui sont entretenus de ses deniers, ou qui sont particulièrement destinés à l'usage des citoyens dont elle est composée ; de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics.

Article 51. Les fonctions propres à l'administration générale, qui peuvent être déléguées aux corps municipaux pour les exercer sous l'autorité des assemblées administratives, sont : la répartition des contributions directes entre les citoyens dont la communauté est composée ; la perception de ces contributions ; le versement de ces contributions dans les caisses du district ou du département ; la direction immédiate des travaux publics dans le ressort de la municipalité ; la régie immédiate des établissements publics destinés à l'utilité générale ; la surveillance et l'agence nécessaires à la conservation des propriétés publiques ; l'inspection directe des travaux de réparation ou de reconstructions des églises, presbytères, et autres objets relatifs au service du culte religieux " ¹⁶.

Après l'indépendance de la Belgique, la Constitution belge du 7 février 1831 confie les intérêts exclusivement communaux à des conseils communaux élus directement, mais réserve le contrôle de leurs actes au Roi ou au pouvoir législatif, notamment pour empêcher qu'ils ne sortent de leurs attributions ou ne portent atteinte à l'intérêt général. La Constitution confie également aux autorités communales la rédaction des actes de l'état civil et la tenue des registres. Enfin, le Congrès national déclare qu'il est nécessaire de pourvoir par

¹⁵ Idem.

¹⁶ Pasiomie, 1re série, t. 1er, Lois françaises, Bruxelles, 1833, p. 66.

des lois séparées à l'organisation provinciale et communale.

La loi communale du 30 mars 1836 constitue le fondement du droit communal belge contemporain. Constamment adaptée, certains de ses articles demeurent en vigueur dans la nouvelle loi communale (NLC) de 1988 et dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) de 2004.

ORGANISATION

La manière dont les communes sont organisées est déterminée par la loi communale du 30 mars 1836.

Celle-ci prévoit l'existence d'un corps communal regroupant des conseillers, un bourgmestre et des échevins. Ils forment le Conseil communal. Le bourgmestre et les échevins, dont le mode de désignation a évolué au cours du temps, composent le Collège des bourgmestre et échevins ou Collège échevinal. À côté de ces fonctions politiques, chaque commune dispose d'un secrétaire et d'un receveur. Les commissaires de police et, dans certaines localités, les gardes champêtres se partagent les attributions en matière de police.

Les rapports annuels sur l'administration et la situation des affaires de la commune dressés en exécution de l'article 70 de la loi communale donnent un aperçu de l'organisation de chaque administration communale. Une copie de ces rapports était envoyée au Gouvernement provincial. Enfin, les registres aux délibérations du Conseil communal et du Collège constituent la source par excellence pour décrire l'organisation de la commune et son histoire.

ARCHIVES

HISTORIQUE

L'article 132 de la NLC et l'article L1123-28 du CDLD confient la garde des archives, des titres et des registres de l'état civil au Collège communal. Il doit en dresser les inventaires en double expédition, ainsi que des chartes et autres documents anciens de la commune, et empêcher qu'aucune pièce ne soit vendue ou distraite du dépôt. Ces dispositions reprennent *mutatis mutandis* les dispositions de l'article 100 de la loi communale de 1836. Une circulaire ministérielle du 9 janvier 1839 précise que la maison communale est le lieu le plus propre au dépôt des archives communales.

La mise en œuvre de ces dispositions et les mesures de sauvegarde ou de gestion des archives sont rarement documentées. Cet aperçu se base donc sur les rapports sur l'administration et la situation des affaires de la commune et sur le dossier central de la commune de Léglise constitué par les Archives de l'État.

Entre 1909 et 1936, les archives communales sont " bien conservées " ¹⁷.

En 1960, les archives sont entreposées dans un local annexe au bureau communal. Alors qu'aucun classement des documents n'existe, l'Administration communale compte recourir au service de l'Union des Villes et des Communes

17 AÉA, Gouvernement provincial du Luxembourg. Rapports annuels communaux, n° 112.

pour classer ses archives ¹⁸.

Le 20 septembre 1982, une tornade s'abat sur le village laissant derrière elle d'impressionnants dégâts. Après son passage et des travaux de rénovation, des destructions accidentelles d'archives sont constatées.

En 1992, les archives de Léglise sont entreposées dans un immeuble rénové, sis rue du Chaudfour à Léglise, abritant les services communaux. Jean-Marie Yante, chef de section *ad interim*, estime l'importance des archives de l'ancienne commune de Léglise à peu ou prou 4,5 mètres. Les archives sont entreposées dans des locaux affectés à l'archivage, mais conçus pour des bureaux et situés au deuxième étage (grenier) de la maison communale. Ces locaux sont secs mais ne disposent d'aucune protection contre la lumière. Même si certains d'entre eux sont pourvus de rayonnages en bois, de nombreuses boîtes sont toutefois entreposées à même le sol. Les registres aux délibérations (1843-1976) sont, quant à eux, conservés dans un placard situé dans le couloir du premier étage ¹⁹.

En 2010, les archives de Léglise sont toujours conservées dans le grenier de la maison communale. L'administration communale de Léglise conserve la majorité de ses archives sur des rayonnages à ossature en bois et munis de planches en MDF. Alors que certains registres sont conservés dans des armoires en bois dépourvues de portes, d'autres sont simplement entassés à même le sol. Le contenu des boîtes est identifié grâce à une étiquette, mais contrairement à ce qui a été annoncé en 1960, le classement des archives de l'ancienne commune de Léglise par l'Union des Villes et des Communes ne s'est jamais réalisé. Un inventaire des boîtes conservées pour les archives des communes " avant fusion " a été dressé. Pour Léglise, un total de 42 boîtes est répertorié dans celui-ci ²⁰. Le local dans lequel sont conservées les archives est dans un état d'entretien jugé bon. A contrario, le poids des archives entraîne l'affaissement de certaines tablettes et la question de la résistance des planchers se pose.

En vue de remédier à ces inconvénients, le Conseil communal a décidé, en date du 19 août 2010, d'approuver une convention de partenariat avec les Archives de l'État. Celle-ci charge l'équipe du projet " Archives locales de Wallonie " de préparer le dépôt des fonds communaux antérieurs à la fusion en procédant à un tri et en rédigeant les inventaires. C'est également dans le cadre de cette collaboration qu'un bordereau d'élimination d'archives postérieures à 1976 ne présentant plus d'utilité administrative ou juridique et sans intérêt historique a été mis au point en parfaite concertation avec les différents services communaux.

ACQUISITION

Le 25 mai 1960 ²¹, deux registres aux délibérations du Conseil communal ²²sont

18 AÉA, Dossier central " Commune de Léglise ".

19 Idem.

20 Idem.

21 Petit R., Inventaire des archives communales déposées aux Archives de l'État à Arlon en 1960, Arlon, 1961, p. 37.

22 AÉA, Commune de Léglise. Dépôt 2012, n° 1 et 2.

déposés aux Archives de l'État à Arlon de même que des budgets communaux (1810-1823) ²³ ainsi qu'un dossier relatif à l'apurement définitif de comptes (1810-1815) ²⁴. Ce dépôt est repris dans le registre des accroissements à la date du 8 juin 1960, sous le n° 40.

Le deuxième dépôt est effectué au cours des mois d'avril et de mai 2012 et est inscrit au registre des acquisitions des Archives de l'État à Arlon sous le n° 2012/032.

23 Idem, n° 21.

24 Idem, n° 32.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives inventoriées dans le présent instrument ont trait au fonctionnement et aux activités de la commune de Léglise entre 1805 et 1977. Le volume d'archives qui nous sont parvenues est faible : s'agit-il des suites de la tornade de 1982, est-ce le résultat d'une intervention de l'Union des Villes et Communes, etc. ? Quelques documents produits entre 1978 et 1980 sont également décrits ci-après. Il s'agit des registres de la population commencés en 1971 et continués jusqu'en 1980 (voir les n° 167 et 168 de l'inventaire). Procédons par grandes séries d'archives :

CONSEIL COMMUNAL ET COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS

On appelle Collège des bourgmestre et échevins ou Collège échevinal la réunion des bourgmestre et échevins chargés de l'administration de chaque commune. Le bourgmestre et les échevins, agissant ensemble et indivisément, procèdent par voie de délibération. Ils constituent un corps délibérant du pouvoir exécutif et non pas un pouvoir délibérant législatif, tel que l'est le Conseil communal. Les actes posés par le Collège ne font généralement qu'administrer, exécuter ou appliquer les lois et règlements à des cas particuliers ou à des individus déterminés, sauf le droit de réglementation résultant d'une délégation. Toutes les décisions importantes prises par le Collège et les délibérations du Conseil sont consignées dans deux séries de registres. Ces registres aux délibérations permettent normalement de suivre l'évolution de la politique locale et la gestion des affaires communales, depuis les premières années du XIXe siècle jusqu'à nos jours.

FINANCES ET FISCALITÉ

Les finances communales occupent une part importante de l'activité de l'administration et constituent un élément particulièrement important des archives. Chaque année un budget est établi par le Collège, mis à l'approbation du Conseil et soumis à l'autorité de tutelle. Par la suite, une comptabilité précise des dépenses et des recettes est tenue par le receveur communal. Toutes les initiatives et les activités menées par les autorités communales se retrouvent dans ces dossiers. Le moindre engagement financier donne lieu à des contrats, factures et mandats de paiement de toute nature. Les pièces justificatives aux comptes ne sont toutefois pas toutes conservées et pour les périodes récentes, un tri est opéré par l'archiviste, qui ne conserve finalement que les dossiers les plus significatifs et une année type par législature, permettant au chercheur d'évaluer correctement l'évolution à long terme des finances communales.

Si la gestion financière nous renseigne sur tous les aspects des activités communales, elle génère aussi de nombreux documents très utiles pour

connaître les personnes qui habitent la localité. L'administration perçoit en effet sur les habitants des taxes et des impôts divers. Elle tient à cet effet des rôles de contribuables, qui complètent les informations individuelles reprises dans les registres de la population. Les propriétés foncières sont également taxées et chaque commune dispose de registres et de plans cadastraux, déposés par les services du Cadastre, qui donnent une idée fort précise de l'organisation de l'espace et de la structure de la propriété immobilière. On peut suivre par ce biais l'histoire d'une habitation ou d'un terrain au cours des ans et en connaître les propriétaires successifs.

PATRIMOINE

Le patrimoine communal se compose de nombreux biens immobiliers divers. Il existe donc dans les archives d'importants dossiers relatifs à l'acquisition, à l'échange, à l'expropriation ou à la vente de biens communaux ou encore de dossiers constitués dans le cadre des ventes de coupes de bois. En règle générale, les principaux édifices du village sont aussi propriété communale : l'église, le presbytère, l'école et le cimetière nécessitent ainsi un coûteux entretien et des travaux réguliers que l'on peut suivre d'année en année à l'aide des dossiers constitués et conservés par l'administration.

ÉTAT CIVIL

L'état civil a été institué en France par décret du 20 septembre 1792. À partir de cette date, dans chaque commune, l'officier de l'état civil consigne dans des registres distincts tenus en double les naissances, les mariages et les décès intervenus sur le territoire communal au cours de l'année. Il tient aussi un registre pour les publications de mariages. L'officier de l'état civil clôture ses registres en fin d'année et transmet un exemplaire au greffe du tribunal de première instance de l'arrondissement, avec le registre aux publications de mariages, tenus en un unique exemplaire. L'exemplaire communal est encore aujourd'hui conservé par la commune afin d'éviter la présence dans le même bâtiment des deux exemplaires.

POPULATION

Depuis 1847, les communes doivent tenir un répertoire de l'ensemble des habitants ayant leur résidence habituelle dans la commune. Ces registres de population, actes authentiques et publics renouvelés après chaque recensement décennal, rendent compte de la composition de chaque famille, de l'identité des individus et des mouvements qui interviennent, tels qu'arrivées dans la commune, départs, naissances, mariages ou décès. Dans le fonctionnement journalier de l'administration communale, ces registres servent à l'établissement des travaux de statistique (pour les opérations de recensement et l'établissement des mouvements annuels d'émigration et d'immigration), à la révision des listes électorales (pour les chambres, le

conseil provincial, le conseil communal, les conseils de prud'hommes, les conseils de l'industrie et du travail), à l'organisation de la police (pour les recherches sur l'identité des délinquants), de la milice et de la garde civique (le service de la garde civique est dû par celui qui a une résidence réelle), à la détermination du domicile de secours des indigents et des enfants qui ont droit à l'instruction gratuite, à la participation à l'affouage, etc.

Pour l'historien, ces registres sont d'un grand intérêt pour toutes les données socio-économiques et démographiques qu'ils renferment (avec les nom et prénoms, le lieu et la date de naissance, l'état civil, le domicile légal, la profession, la fonction ou la position, la nationalité et des renseignements relatifs à la milice, à la garde civique ou encore au casier judiciaire).

La tenue des registres de population rentre dans les tâches de l'administration générale de la commune, donc dans les attributions du Collège communal. Aux termes de l'article 1er de l'arrêté royal du 30 décembre 1900, c'est désormais l'officier de l'état civil qui est chargé de faire observer exactement tout ce qui concerne leur tenue. Les registres obligatoires sont le registre principal, les registres d'entrée et de sortie des habitants. Enfin, les règlements imposent la confection d'un index ou répertoire des noms des habitants. Depuis le début des années 1980, les registres de population tendent à disparaître au profit de bases de données informatiques établies en connexion avec le registre national des personnes physiques.

ÉLECTIONS

C'est au niveau communal que sont constituées les listes des électeurs pouvant participer aux scrutins nationaux, provinciaux ou communaux. L'administration conserve ainsi des dossiers concernant les personnes éligibles et les candidats, les électeurs, le déroulement des différentes élections et généralement les résultats des élections communales, ainsi que l'installation des nouveaux conseils et collèges communaux. La teneur des listes électorales varie dans le temps en fonction de la législation en vigueur. Les listes d'électeurs sont vérifiées et modifiées périodiquement en fonction des revenus déclarés des habitants et, plus tard, sur base de leur domicile légal, de leur citoyenneté belge ou européenne, et d'éventuelles restrictions temporaires de leurs droits politiques, dues à une condamnation judiciaire ou à une incapacité mentale. La révision des listes électorales donne souvent lieu à des contestations, qui sont soumises aux cours et tribunaux.

AFFAIRES MILITAIRES

C'est sur base des registres de l'état civil et de population que sont établis les registres de milice et les dossiers qui les accompagnent. Jusqu'à la suspension du service militaire obligatoire en 1994, on dressait chaque année la liste des jeunes hommes en âge d'être appelés. Selon les époques, ces candidats miliciens pouvaient échapper au service militaire en fonction d'un tirage au sort favorable, d'une exemption pour cause physique ou d'une objection de conscience. Des motifs divers permettaient aussi d'obtenir un sursis et de

retarder l'enrôlement. Les dossiers constitués à cet effet sont généralement conservés, mais il faut souligner qu'ils peuvent faire largement double emploi avec ceux qui existent au niveau provincial ou national.

TRAVAUX PUBLICS

La commune s'occupe de tout ce qui concerne l'infrastructure, les voiries ou les bâtiments publics communaux soit en tant que principal maître d'œuvre de certains projets, soit en tant qu'associée aux travaux menés par les autorités provinciales, nationales et plus tard régionales. L'établissement de la distribution d'eau potable, l'électrification des campagnes et l'installation progressive du téléphone ou de la télédistribution constituent une vaste entreprise qui modifie considérablement l'existence des populations rurales.

ENSEIGNEMENT

L'organisation de l'enseignement primaire constitue un secteur important de la politique communale au cours des XIXe et XXe siècles. Les archives communales conservent divers dossiers relatifs à l'organisation générale, au personnel enseignant, aux bâtiments scolaires et au matériel didactique. Des listes d'écoliers sont dressées annuellement ce qui permet de suivre la scolarisation de la jeunesse locale.

CULTE

Sous Napoléon Bonaparte, la vie religieuse est réorganisée sur des bases nouvelles. L'Église catholique occupe alors une place prépondérante. Elle bénéficie en priorité des mesures prises par l'empereur visant à restituer aux paroisses tout ou une partie des biens qu'elles possédaient avant la Révolution et d'en assurer la gestion rationnelle. Des institutions publiques, connues sous le nom de fabriques d'églises, sont instituées par un décret du 30 décembre 1809, afin de prendre en charge l'organisation matérielle du culte. Si la majorité des églises appartient à la commune, qui en assure la restauration et l'entretien, les fabriciens se chargent d'administrer les biens propres de la paroisse. Ils se chargent également de subvenir aux frais du culte tels que le luminaire ou une partie du mobilier et de l'aménagement intérieur. Les autorités communales exercent une tutelle étroite sur les budgets et les comptes des fabriques d'églises et en contrôlent l'essentiel des dépenses. Quant aux ministres du culte, ils sont payés directement par l'État, mais reçoivent parfois un supplément de traitement de la commune et entretiennent avec les autorités municipales des relations étroites, qui reflètent généralement fort bien l'évolution des rapports complexes entre l'Église et l'État aux XIXe et XXe siècles.

Langue des documents

La langue du fonds est le français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Le tri a été effectué conformément aux directives suivantes :

Maréchal G., *Conservation et destruction des archives communales. Directives et recommandations*, t. 1 : *État civil, population, milice, finances*, Bruxelles, 1988 (Archives générales du Royaume, *Miscellanea Archivistica, Studia*, n° 1).

Maréchal G., *Conservation et destruction des archives communales. Directives et recommandations*, t. 2 et 3, Bruxelles, 2005 (Archives générales du Royaume, *Miscellanea Archivistica, Manuale*, n° 52 et 53).

ACCROISSEMENTS/COMPLÉMENTS

Le fonds est clos et la plupart des documents sont désormais conservés aux Archives de l'État. Les principales exceptions sont les dossiers d'urbanisme, les registres de l'état civil et les atlas des cours d'eau non navigables ni flottables et des chemins vicinaux. Ces deux derniers documents sont du reste désormais consultables sur le Géoportail de la Wallonie ²⁵. L'absence de dépôt s'explique d'une part par le maintien d'une utilité administrative et d'autre part par la présence d'une copie de sauvegarde (état civil ou permis de bâtir) aux Archives de l'État. Bien entendu, nous ne pouvons exclure le fait que quelques dossiers commencés avant 1976 et toujours utiles pour les services, comme certains dossiers relatifs à des travaux, soient encore conservés dans les bureaux. Les registres aux délibérations du Conseil ²⁶ et du Collège, toujours conservés par l'administration communale de Léglise, peuvent également faire l'objet d'un futur dépôt.

MODE DE CLASSEMENT

Le classement des boîtes relève d'une classification propre à l'administration communale de Léglise. Les archives, auparavant conservées en vrac, ont été placées dans les boîtes sans qu'aucun cadre de classement prédéfini ne soit respecté.

Ainsi a-t-il été indispensable de reclasser l'ensemble des documents en utilisant le cadre de classement repris dans la publication de Guy Gadeyne ²⁷.

Les principales subdivisions de ce cadre sont les suivantes :

- I. Généralités
- II. Organisation et personnel
- III. Gestion du patrimoine

²⁵ <http://geoportail.wallonie.be>.

²⁶ Hormis ceux inventoriés aux n° 1 et 2 de cet inventaire (1805-1842).

²⁷ Gadeyne G., *Cadre de classement pour les archives communales statiques non structurées* (1795 - ca 1977), Bruxelles, 1997 (Archives générales du Royaume, *Miscellanea Archivistica, Manuale* 18).

IV. Finances et fiscalité

V. État civil

VI. Population

VII. Élections

VIII. Affaires militaires et guerres

IX. Ordre et sécurité publics

X. Santé publique

XI. Travaux publics, services d'utilité publique, aménagement du territoire et urbanisme

XII. Enseignement

XIII. Culture, sport et divertissements ²⁸

XIV. Vie économique

XV. Affaires sociales et réglementation du travail

XVI. Bureau de bienfaisance et Commission d'assistance publique ²⁹

XVII. Relations avec les cultes reconnus

Les rubriques ont été adaptées au fonds d'archives selon les besoins spécifiques. Sous une sous-rubrique, les différentes descriptions archivistiques ont été classées dans l'ordre chronologique.

28 Le chapitre " Culture, sport et divertissements " est resté vacant dans cet inventaire.

29 Le chapitre " Bureau de bienfaisance et Commission d'assistance publique " est resté vacant dans cet inventaire.

Description des séries et des éléments

I. GÉNÉRALITÉS

A. CONSEIL COMMUNAL

1 - 177 REGISTRES AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL.
1805-1960.

1	16 février 1805 (27 pluviôse an XIII) - 21 juin 1810.	1 cahier
2	15 mai 1811 - 16 décembre 1842.	1 volume
169	1er janvier 1843 - 30 décembre 1865.	1 volume
170	28 janvier 1866 - 9 septembre 1890.	1 volume
171	30 mars 1890 - 24 janvier 1897.	1 volume
172	12 octobre 1901 - 29 août 1909.	1 volume
173	22 février 1903 - 10 juillet 1921.	1 volume
174	3 octobre 1909 - 16 juillet 1951.	1 volume
175	10 juillet 1921 - 10 février 1933.	1 volume
176	16 février 1933 - 12 décembre 1949.	1 volume
177	12 décembre 1949 - 8 avril 1960.	1 volume
3	Extraits du registre aux délibérations du Conseil communal. 1868-1972.	1 liasse

B. COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS

178 - 180 REGISTRES AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLÈGE DES
BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS. 1950-1976.

178 5 avril 1950 - 15 juin 1959. 1 volume

179 24 juin 1959 - 8 mars 1974. 1 volume

180 10 avril 1974 - 29 novembre 1976. 1 volume

C. ÉTATS GÉNÉRAUX, ENQUÊTES, STATISTIQUES GÉNÉRALES

4 Brouillons des réponses au questionnaire sur la situation générale
de la commune. 1955. 1 chemise

II. ORGANISATION ET PERSONNEL

A. LA COMMUNE EN TANT QU'ENTITÉ ADMINISTRATIVE

1. CRÉATION, SUPPRESSION, DÉNOMINATION

5 Dossier relatif à la fusion des communes. 1972-1974. 1 chemise

2. TERRITOIRE

6 Procès-verbal de délimitation du territoire de la commune et de sa division en sections. 1813. 1 cahier

7 Procès-verbal de la division du territoire de la commune en sections. 1817. 1 pièce

8 " Tableau indicatif de la longueur des lignes, de l'ouverture des angles et des directions qui déterminent la véritable circonscription de la commune pour faire suite au procès-verbal de délimitation ". [1817]. 1 pièce

9 Procès-verbal de délimitation de la commune. 1829. 1 cahier

10 Croquis visuels des limites de la commune. [1829]. 1 cahier

11 " Croquis périmétral de la mairie ". [Début XIXe siècle]. 1 pièce

B. ORGANISATION ET MEMBRES DES ORGANES POLITIQUES

12 Extraits du registre aux délibérations du Conseil communal relatifs au traitement et à la pension du bourgmestre et des échevins, ainsi qu'à la rétribution des conseillers communaux. 1959-1972. 1 chemise

C. PERSONNEL DES SERVICES

1. STATUT DU PERSONNEL, TRAITEMENT ET AUTRES RÈGLEMENTS

13 Extraits du registre aux délibérations du Conseil communal relatifs aux modifications du statut pécuniaire du personnel et à diverses nominations. 1952-1974.

1 liasse

14

Dossier relatif aux suppléments de traitement octroyés au personnel enseignant. 1955-1959.

1 chemise

2. AUTRES DISPOSITIONS ET SERVICES SOCIAUX POUR LE
PERSONNEL COMMUNAL

Consulter le n° 18 de cet inventaire.

III. GESTION DU PATRIMOINE

- 15 Extrait au registre aux délibérations du Conseil communal, procès-verbal d'expertise et plans relatifs à un échange de parcelles dans le but de dégager la visibilité et d'élargir la voie communale au croisement du chemin n° 2 et de la route de l'État n° 48. 1950-1961.
1 chemise
- 16 Dossier relatif à la vente d'un excédent de voirie situé le long de la route de l'État n° 48. 1968-1969.
1 chemise
- 17 Actes de cession de terrains communaux dans le cadre du lotissement dit " À la Creux " et pièces afférentes. 1970-1975.
1 chemise
- 18 Rapports d'expertise relatifs à la valeur locative des immeubles communaux occupés par les enseignants et courrier afférent. 1971.
1 chemise
- 19 Pièces relatives à la location de bâtiments scolaires. 1974-1977.
1 chemise
- 20 Dossier relatif aux relevés de chablis et ventes de bois. 1974-1977.
1 chemise

IV. FINANCES ET FISCALITÉ

A. COMPTABILITÉ DU SECRÉTARIAT

1. BUDGETS ET ANNEXES

21 - 26 BUDGETS ANNUELS. 1810-1977.
1810-1823.

21 1 cahier

22 1973. 1 cahier

23 1974. 1 cahier

24 1975. 1 cahier

25 1976. 1 cahier

26 1977. 1 cahier

2. REGISTRES DE COMPTABILITÉ

27 - 28 GRANDS-LIVRES ANNUELS DES DÉPENSES. 1975-1976.
1975.

27 1 cahier

28 1976. 1 cahier

3. EMPRUNTS

29 Dossier relatif aux emprunts contractés par la commune auprès du
Crédit communal. 1882-1974. 1 chemise

4. SUBVENTIONS DES AUTORITÉS SUPÉRIEURES

30 Dossier relatif au Fonds des communes. [1950]-1976. 1 chemise

31	5. PLACEMENTS Pièces relatives au remboursement d'annuités d'emprunt d'électrification dues par Interlux à placer sur un compte du Crédit communal. 1958-1959.	1 chemise
 <i>B. COMPTABILITÉ DU RECEVEUR</i>		
32	1. COMPTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES DU RECEVEUR ORDINAIRE Dossier relatif à l'apurement définitif des comptes des exercices 1810-1815 du sieur Thiry, ancien receveur municipal. 1817-1821.	1 chemise
33	33 - 41 COMPTES ANNUELS. 1940-1976. 1940.	1 cahier
34	1941.	1 cahier
35	1943.	1 cahier
36	1944.	1 cahier
37	1945.	1 cahier
38	1951.	4 cahiers
39	1974.	1 cahier
40	1975.	1 cahier
41	1976.	1 cahier
42	42 - 55 PIÈCES JUSTIFICATIVES AUX COMPTES ANNUELS. 1940-1976. 1940.	

		1 liasse
43	1941.	1 liasse
44	1942.	1 liasse
45	1943.	1 liasse
46	1944.	1 liasse
47	1945.	1 liasse
48	1946.	1 liasse
49	1950.	1 chemise
50	1951.	1 liasse
51	1952.	1 liasse
52	1953.	1 liasse
53	1974.	1 liasse
54	1975.	1 liasse
55	1976.	1 liasse
 2. IMPOSITIONS ET TAXES		
56	<i>56 - 67 CROQUIS D'ARPENTAGE DES NOUVELLES PARCELLES RÉSULTANT DE CHANGEMENTS DES LIMITES. 1845-1857.</i> 1845.	1 cahier

57	1846.	1 cahier
58	1847.	1 cahier
59	1848.	1 cahier
60	1849.	1 cahier
61	1850.	1 cahier
62	1851.	1 cahier
63	1853.	1 cahier
64	1854.	1 cahier
65	1855.	1 cahier
66	1856.	1 cahier
67	1857.	1 cahier
68	<i>68 - 77 ÉTATS DES PARCELLES À EXPERTISER. 1867-1877.</i> 1867.	1 cahier
69	1868.	1 pièce
70	1869.	1 pièce
71	1870.	1 pièce

72	1871.	1 pièce
73	1873.	2 pièces
74	1874.	1 pièce
75	1875.	1 pièce
76	1876.	1 pièce
77	1877.	1 pièce
78	Registre aux réclamations relatives au cadastre. 1876-1907.	1 cahier

V. ÉTAT CIVIL

79

Extraits du registre aux délibérations du Conseil communal relatifs au règlement et aux concessions au cimetière. 1965.

1 chemise

VI. POPULATION

A. GÉNÉRALITÉS

80 - 82 RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES SUR LE MOUVEMENT DE LA POPULATION ET DE L'ÉTAT CIVIL. 1972-1974.

80	1972.	1 chemise
81	1973.	1 chemise
82	1974.	1 chemise

B. REGISTRES ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

156 - 168 REGISTRES DE LA POPULATION. 1911-1980.

156	<i>156 - 157 1911-1920.</i> Volume 1.	1 volume
157	Volume 2	1 volume
158	<i>158 - 159 1921-1930.</i> Volume 1 (fol. 1-150).	1 volume
159	Volume 2 (fol. 151-296).	1 volume
160	<i>160 - 162 1931-1947.</i> Volume 1 (fol. 1-150).	1 volume
161	Volume 2 (fol. 151-285).	1 volume
162	Volume 3 (fol. 301-434).	1 volume

163	163 - 164 1948-1961. Volume 1 (fol. 1-195).	1 volume
164	Volume 2 (fol. 251-474).	1 volume
165	165 - 166 1961-1970. Volume 1 (fol. 1-195).	1 volume
166	Volume 2 (fol. 211-377).	1 volume
167	167 - 168 1971-1980. Volume 1 (fol. 4-266).	1 volume
168	Volume 2 (fol. 405-660).	1 volume
83	Registre des entrées. 1962-1977.	1 volume
84	Registre des sorties. 1962-1977.	1 volume

VII. ÉLECTIONS

A. LISTES ÉLECTORALES ET LISTES DÉRIVÉES

85 Liste des électeurs. 1936-1938. 1 cahier

B. RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

86 Registre indiquant, pour les électeurs ayant droit à des parties de propriétés indivises non établies par les rôles de la contribution foncière, les quotités qui leur reviennent et les titres qui les justifient. [Après avril 1910]. 1 volume

C. DOSSIERS DES ÉLECTIONS

87 Dossier des élections du 10 octobre 1976. 1976. 1 chemise

VIII. AFFAIRES MILITAIRES ET GUERRES

A. GÉNÉRALITÉS

88 Liste des emplacements des repères géodésiques et pièces afférentes. 1951-1958. 1 chemise

B. SERVICE MILITAIRE

89 89 - 99 FEUILLETS INDIVIDUELS DE MILICE. 1960-1970. 1960. 1 chemise

90 1961. 2 pièces

91 1962. 1 chemise

92 1963. 1 pièce

93 1964. 1 chemise

94 1965. 1 chemise

95 1966. 1 chemise

96 1967. 1 chemise

97 1968. 1 chemise

98 1969. 1 chemise

99 1970. 1 chemise

C. MOBILISATION ET RÉQUISITIONS MILITAIRES EN TEMPS DE PAIX
100 Liste nominative des propriétaires de la commune désignés pour

fournir des véhicules automobiles en cas de renforcement ou de mobilisation de l'armée. 1949.

1 pièce

101 Recensement des véhicules automobiles, remorques et engins mécaniques en vue de leur réquisition éventuelle pour les besoins des forces armées. [1949-1950].

1 chemise

D. LA GUERRE ET SES CONSÉQUENCES

102 Pièces relatives à la réhabilitation de Mo. P. 1950.

2 pièces

IX. ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS

A. SERVICES DE POLICE

1. MISSIONS DE POLICE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LA
TRANQUILLITÉ ET L'ORDRE PUBLICS

103

Listes des " personnes qui font habituellement des transactions pour lesquelles on emploie des poids, mesures ou instruments de pesage " et pièces afférentes. 1952-1972.

1 chemise

2. MISSIONS DE POLICE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE

104

Règlements complémentaires sur la police de la circulation routière et avis de l'administration des routes relatifs à l'autorisation d'organiser des courses cyclistes. 1965-1968.

1 chemise

B. SERVICE D'INCENDIE

105

Plan des bouches d'incendie. [1952 ?].

1 pièce

X. SANTÉ PUBLIQUE

A. SERVICES COMMUNAUX

- 106 Extraits du registre aux délibérations du Conseil communal, décision de la Députation provinciale et proposition de convention établie par la commune d'Assenois relatifs aux dépôts d'immondices pouvant être gérés en intercommunale. 1971-1974.
1 chemise

B. EXÉCUTION DES TÂCHES COMMUNALES

1. ANALYSE DE L'EAU POTABLE

- 107 Rapports d'analyse d'eau alimentaire. 1964-1973.
1 chemise

2. CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES ET INCOMMUNES

- 108 Autorisation de transport d'explosifs délivrée en vue d'exploiter la carrière située au lieu-dit " Haut de Sacogne ". 1959.
2 pièces

- 109 Courrier du Service de l'Aménagement du territoire et du logement autorisant l'établissement d'un dépôt de gaz propane chez Jean-Baptiste Dasnoy à Wittimont. 30 avril 1976.
1 pièce

XI. TRAVAUX PUBLICS, SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE,
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

A. TRAVAUX AUX BÂTIMENTS, MONUMENTS ET INSTALLATIONS
IMMOBILIÈRES DIVERSES

1. BÂTIMENTS AFFECTÉS À L'ENSEIGNEMENT

A. GENNEVAUX

- 110 Dossier relatif à la construction de locaux scolaires. 1924-1926.
1 liasse
- 111 B. LÉGLISE
Devis, cahiers des charges et procès-verbal de réception relatifs
aux travaux d'hygiène dans les locaux scolaires. 1904-1907.
1 chemise
- 112 Devis et pièces relatifs aux travaux d'hygiène et de restauration
aux locaux scolaires des filles et des garçons. 1920-1928.
1 liasse
- 113 Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal et relevé
des travaux exécutés relatifs à l'aménagement d'un préau et d'un
bloc sanitaire. 1958-1960.
1 chemise
- 114 Dossier relatif aux travaux de réfection et de modernisation des
écoles de Léglise, Gennevaux et Wittimont. 1960-1966.
1 chemise
- 115 C. WITTIMONT
Devis et cahier des charges relatifs aux travaux de construction
d'une salle d'école. 1903-1907.
1 liasse
- 116 Devis estimatif des travaux de réparations diverses à effectuer aux
locaux scolaires. 1921.
1 cahier
- 117 Devis estimatif et courriers relatifs aux travaux d'hygiène dans les
locaux scolaires. 1927.
1 chemise

B. TRAVAUX ET INSPECTION DE LA VOIRIE (Y COMPRIS LES PONTS, ...)

- 118 Extraits du registre aux délibérations du Conseil communal relatifs aux travaux d'égouttage à réaliser dans l'ensemble des sections. 1956. 2 pièces
- 119 Dossier relatif aux travaux d'amélioration des chemins agricoles n° 2, 8 et 17, ainsi qu'au lot II du chemin agricole n° 23 dit " de Wittimont à Gennevaux ". 1967-1971. 1 chemise
- 120 Dossier relatif aux travaux d'amélioration du chemin de grande communication n° 506 de Léglise à Wittimont. 1967-1974. 1 liasse

C. TRAVAUX ET INSPECTION DES COURS D'EAU

- 121 Tableau descriptif des cours d'eau non navigables soumis à la loi du 15 mars 1950. [1950]. 1 volume
- 122 Listes des cours d'eau de 2e et 3e catégorie dressées en vue du curage. 1968-1969. 2 pièces
- 181 Atlas des cours d'eau non navigables ni flottables. 1877-1885. 1 volume

D. TRAVAUX CONCERNANT LES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE

1. DISTRIBUTION D'EAU

- 123 Devis, cahier des charges et plan relatifs à l'établissement d'un lavoir couvert à Léglise. 1937-1938. 1 chemise
- 124 Dossier relatif à l'établissement d'une distribution d'eau à Gennevaux. 1945-1949. 1 chemise
- 125 - 127 DOSSIERS RELATIFS AUX TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE DISTRIBUTION D'EAU À LÉGLISE. 1954-1975.
125 Lot I (captage et adduction), 1956-1975. 1 liasse

-
- 126 Lot II (réservoir), 1955-1958. 1 chemise
- 127 Lot III (réseau distributeur), 1954-1975. 1 chemise
- 128 2. DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ
Devis-contrat d'Interlux, refusé par la Députation permanente, relatif au renforcement du réseau basse tension vers une habitation privée. 1974. 1 chemise
- 129 3. ÉCLAIRAGE PUBLIC
Dossier relatif à la modernisation de l'éclairage public. 1959-1968. 1 chemise
- E. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE*
- 130 1. PLANS RÉGIONAUX
Brouillon des réponses au questionnaire relatif à la restructuration des zones agricoles " Ardenne et Famenne ". 1966. 1 pièce
- 131 2. PLANS COMMUNAUX
Extraits du plan de bornage, du registre aux délibérations du Conseil communal et copies d'inscriptions hypothécaires relatifs au remembrement rural. 1971-1976. 1 chemise
- 132 Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal et plan relatifs à l'extension de la zone d'habitat en prévision de la fusion des communes. 1974-1975. 1 chemise
3. PERMIS DE LÔTIR
Consulter le n° 17 de cet inventaire.

XII. ENSEIGNEMENT

A. ÉQUIPEMENT

- 133 Extraits du registre aux délibérations du Conseil communal et cahier des charges relatifs au nettoyage et à l'allumage du feu à charbon à l'école des garçons. 1959-1964. 1 chemise

B. PERSONNEL

- 134 Pièces relatives à la pension d'Aimable Nicolas, professeur à l'école d'adultes en 1947-1948. 1952. 2 pièces

- 135 Extraits du registre aux délibérations des conseils échevinal et communal relatifs à la nomination d'enseignants intérimaires. 1955-1961. 1 chemise

- 136 Dossier relatif à l'embauche d'une maîtresse de couture dans le contexte de la " pénurie d'enseignants dûment diplômés ". 1974-1976. 1 chemise

- 137 Extraits du registre aux délibérations du Conseil communal relatifs à la nomination d'enseignants à l'école communale mixte de Léglise-Centre. 1975-1976. 1 chemise

C. FINANCES

- 138 Dossier relatif au contrôle de l'emploi des subventions de fonctionnement. 1972-1976. 1 chemise

D. OBLIGATION SCOLAIRE

- 139 Listes d'élèves contestataires déplacés de l'école de Wittimont vers d'autres écoles de la section de Léglise sur décision du Conseil communal. 1969. 1 chemise

XIII. VIE ÉCONOMIQUE

A. AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

140

État de paiement des primes de compensation aux cultivateurs utilisateurs de céréales fourragères et documents afférents. 1956-1963.

1 chemise

B. INDUSTRIE ET ARTISANAT

141

Attestations d'activité et pièces afférentes. 1961-1970.

1 chemise

C. COMMERCE

Consulter en outre le n° 141 de cet inventaire.

142 XIV. AFFAIRES SOCIALES
Registre des demandes de prestations en matière de pension.
1964-1970.

1 cahier

XV. FABRIQUES D'ÉGLISE

A. LÉGLISE

143	143 - 148 COMPTES ANNUELS. 1969-1975. 1969.	1 cahier
144	1970.	1 cahier
145	1971.	1 cahier
146	1973.	1 cahier
147	1974.	1 cahier
148	1975.	1 cahier
149	149 - 154 BUDGETS ANNUELS. 1970-1976. 1970.	1 cahier
150	1971.	1 cahier
151	1972.	1 cahier
152	1974.	1 cahier
153	1975.	1 cahier
154	1976.	1 cahier
155	B. THIBESSART Budget annuel de la chapelle. 1871.	1 cahier

